

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par

M. Noguès, M. Paul, M. Amirshahi, Mme Romagnan, Mme Carrey-Conte, M. Bui,  
M. Philippe Baumel, M. Blazy, Mme Fabre, Mme Filippetti, Mme Guittet, Mme Sandrine Doucet,  
Mme Chabanne, M. Cherki, M. Sebaoun, M. Germain, Mme Bruneau et Mme Tallard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« civile »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 9 :

« proportionnelle aux moyens de la société ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le montant de 10 millions d'euros ne semble pas pertinent.